



Département de Seine et Marne
Commune de **JOUY LE CHATEL**

PLAN
LOCAL
d'**U**RBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE
LE BOURG 1/2000^e **2.1**

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :



Eléments de protection

- Espaces Boisés Classés (L.113-1)
- Lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha
- Eléments naturels à protéger (L.151-23)
 - Vergers protégés
 - Jardins protégés
 - Mares à préserver
- Unités fonctionnelles des zones humides prioritaires
 - Corridor écologique à préserver (SYAGE)

Eléments bâtis à préserver (L.151-19)

- Murs à protéger
- Éléments protégés

Eléments de protection

- Limites communales
- Limites de zones
- Emplacements réservés

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Secteurs soumis à CAP

Changement de destination

- Éléments concernés (L.151-11)

L.151-10 code de l'urbanisme

- Démolition préalable à tout changement de destination

Liste des emplacements réservés

Emplacement réservé n°	Four	Au profit de	Pour une surface de
1	Liénon pittoresque à céder	La commune	923
2	Liénon pittoresque à céder	La commune	232
3	Emprise voirie	La commune	790
4	Liénon pittoresque à céder	La commune	384
5	Nouvelle station d'épuration	La commune	2912

